

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions de renforcement de la centralité initiées à la suite du schéma directeur d'urbanisme commercial, il est prévu d'engager une opération de requalification des espaces extérieurs du centre Europe, pôle commercial secondaire de la ville nouvelle de Rillieux la Pape.

Cette requalification, dont vous avez approuvé le principe par délibération en date du 7 juillet 1998, constitue le volet investissement du projet global de redynamisation de ce pôle commercial de proximité.

Le projet doit permettre d'améliorer le fonctionnement du centre commercial à travers le renforcement de l'accessibilité et du stationnement. Il s'agit également de mieux relier le pôle commercial au marché forain, au quartier des Alagniers et aux équipements du centre commercial.

Cette opération devrait s'articuler avec l'aménagement de l'avenue de l'Europe.

Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'oeuvre devrait être confié à un architecte ou à un paysagiste associé à un bureau d'études techniques.

Lors de la réunion du 2 février 1999, la commission composée comme un jury, désignée à cet effet, a émis un avis favorable à la candidature du groupement Alios-Bureau régional d'études et d'aménagement (BREA) auquel serait confiée une mission de maîtrise d'oeuvre pour un coût de 670 282,50 F HT, soit 808 360,70 F TTC financé par la Communauté urbaine.

Le montant total prévisionnel des travaux est évalué à 7 000 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 1998 ;

Vu l'avis favorable de la commission composée comme un jury en date du 2 février 1999 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la proposition de la commission composée comme un jury de retenir le groupement Alios-BREA.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à passer avec le groupement Alios-BREA pour un montant de 670 282,50 F HT, soit 808 360,70 F TTC.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,